

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

Arrondissement : AVRANCHES

Canton : BREHAL

COMMUNE : CERENCES

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 SEPTEMBRE 2024

Le deux septembre deux mil-vingt-quatre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PAYEN, le Maire.

- **Convocation du 28 août 2024**
- **Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 12 - Votants : 15**
- **Présents** : MM. Payen Jean-Paul - Bouchard Patrick - Mahé Béatrice - Gaillard Wilfrid - Legendre Nadia - Vallée Jean - Malet-Roselier Laëtitia - Anita Delamarche - Prod'homme Dominique - Santiago Paredes - Sandra Carré - Philippe Duval
- **Absents/Excusés** : Mrs Notot Jacques (exc), Richard Bognot (exc), - Lebailly Adrien (exc), Coasnes Eric, Mmes Cécile Dupont, Thevenot Joanne, Germain Lydia
- **Procuration** : Mr Jacques Notot donne procuration à Mr Jean-Paul Payen
Mr Richard Bognot donne procuration à Mme Sandra Carré
Mr Adrien Lebailly donne procuration à Mr Philippe Duval
- **Secrétaire de séance** : M. Bouchard est désigné conformément à l'article R 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **Ordre du jour** :
 - Droit de préemption commercial
 - Validation du projet de rénovation de l'ancienne poste
 - Validation du projet de sécurisation du carrefour route du Vieux Manoir et rue des Doutes
 - Projet boucherie : lancement d'une consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre
 - Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (31h00/35^{ème})
 - Participation de la commune au cadeau de départ du Capitaine Decagny
 - RPQS 2023
 - Questions diverses.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 juin 2024 est approuvé à l'unanimité des présents.

DELEGATION AU MAIRE - ARTICLES L-2122.22 ET L-2122.23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Conformément à la délibération du conseil municipal en date du 11 juin 2020 accordant délégation, le Maire a signé un devis à :

- Entreprise Assistech Informatique pour l'achat de deux postes informatiques (UC + écran) et d'un serveur NAS pour un montant de 5003.98 € TTC

2024-09-02-001 – DROIT DE PREEMPTION COMMERCIAL

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Sylvia Gohebel, chargée de mission commerce au sein de Granville terre et Mer afin qu'elle présente les conditions de mise en place du droit de préemption commercial.

Mme Delamarche s'interroge sur l'utilité du dispositif et se questionne sur les conditions de changement de destination d'un commerce en habitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **VALIDER le principe du droit de préemption commercial**
- **ACCEPTER qu'un périmètre de sauvegarde soit étudiée**
- **ADOPTÉ par 13 voix pour, et 1 abstention (Mme Delamarche)**

Monsieur Prodhomme rejoint la séance à 21h06.

2024-09-02-002 – VALIDATION DU PROJET DE RENOVATION DE L'ANCIENNE POSTE

Monsieur le Maire présente le projet définitif de rénovation de l'ancienne poste, validé par le bureau municipal, et pour lequel le permis de construire a été déposé le 8 août dernier.

Le coût des travaux est estimé entre 579 000€ HT et 609 000€ HT en fonction du choix du chauffage : l'installation d'une chaudière gaz sera de 24 000€ HT, 39 000€ HT pour une PAC aérothermie et 54 000€ pour de la géothermie. En ajoutant le coût de la maîtrise d'œuvre, les frais divers et les études, le projet s'élève à 684 000€ HT avec le choix de la géothermie.

Les recettes prévisionnelles nécessaires à l'équilibre du plan de financement sont réparties de la façon suivante :

- Subventions : 198 800 € du Département (Contrat de Pôle de Services), 136 700€ de l'Etat (DETR), 31 500€ de Granville Terre et Mer (PLH), 32 500€ de la Région (ROLC), soit 58%
- 284 500€ d'autofinancement.

Madame Delamarche s'interroge sur le choix d'un chauffage collectif et non individuel dans chaque appartement. Elle ajoute que la gestion des charges avec du chauffage collectif sera difficile.

Madame Legendre se dit du même avis et estime que les travaux d'installation de chauffage individuel seront moins onéreux que la géothermie.

Monsieur Payen indique que les performances énergétiques du chauffage individuel sont de moins bonnes qualités que celles de la géothermie, et que l'octroi de certaines subventions en dépendent.

Il ajoute que la question d'installation de chauffage individuel sera posée à l'architecte.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider le projet et le plan de financement de rénovation de l'ancienne poste ainsi que de valider l'option chauffage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **VALIDER le projet définitif et le plan de financement de rénovation de l'ancienne poste en optant pour :**
 - **La géothermie**
- **ADOPTÉ par 13 voix pour, 2 abstentions pour le choix de la géothermie (Mme Delamarche et Mme Legendre)**

2024-09-02-003 – VALIDATION DU PROJET DE SECURISATION DU CARREFOUR ROUTE DU VIEUX MANOIR ET RUE DES DOUVES

Monsieur le Maire présente le projet de sécurisation du carrefour de la route du Vieux Manoir et de la rue des Douves, validé par le bureau municipal.

Le coût des travaux est estimé 169 454.25€ HT. Une demande de subvention au titre des amendes de police sera faire en 2025 pour un montant maximum de 13 800€.

Dans le cadre de ce projet, il est nécessaire d'acquérir des bandes de terrain sur les parcelles AE 224, AE 16 et AE 242. Des contacts ont déjà été pris avec les propriétaires.

Madame Delamarche estime l'élargissement de la rue du Vieux Manoir nécessaire mais pas le rond-point, considérant le carrefour non dangereux.

Madame Roselier le trouve au contraire dangereux et valide l'idée du rond -point.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **VALIDER le projet définitif et le plan de financement de sécurisation du carrefour de la route du Vieux Manoir et de la rue des Douves.**
- **ADOPTÉ par 14 voix pour et 1 voix contre (Mme Delamarche)**

2024-09-02-004 – PROJET BOUCHERIE : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LA MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'architecte en charge de l'étude de faisabilité a transmis une proposition de mission de maîtrise d'œuvre au-dessus de seuils des marchés publics.

Compte tenu de l'estimation du projet, il est nécessaire que le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation dans le cadre d'un marché en procédure adaptée pour une mission de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **AUTORISE le maire à lancer une consultation dans le cadre d'un marché en procédure adaptée pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la démolition et la construction d'une boucherie-charcuterie et de deux logements.**
- **ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents**

2024-09-02-005 – CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS NON COMPLET (31h/35^{ème})

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, en raison de la de l'obtention du concours par un agent de la collectivité,

Séance du Conseil Municipal du 2 septembre 2024

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet, soit 31h/35h, pour occuper le poste d'agent d'accueil du gîte, à compter du 1^{er} novembre 2024.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L332-8,1°, 2°,3°,4°, 5°,6°.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.**
- **ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents**

2024-09-02-006 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU CADEAU DE DEPART DU CAPITAINE DECAGNY

Le Maire informe les membres du conseil municipal du départ du Capitaine Decagny pour la brigade de gendarmerie de Pontchateau en Loire Atlantique, et propose qu'une participation de 100 € soit versée à la commune de Bréhal pour s'associer à un cadeau commun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **AUTORISE le Maire à verser à la commune de Bréhal une participation de 100 € au cadeau de départ du Capitaine Decagny**
- **ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents**

2024-09-02-007 – RPOS 2023

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif destiné notamment à l'information du public.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur le rapport annexé.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ADOPTÉ le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de 2023**
- **ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents**

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Payen porte à la connaissance des élus diverses informations :

- Le paysagiste a commencé les gazons dans l'extension du cimetière.
- Les travaux d'installation des toilettes automatiques débuteront fin septembre.

- Adressage : la numérotation est en cours de vérification par Manche Numérique, deux réunions publiques vont être programmées courant septembre.
- Un audit sur un projet de vidéoprotection délivré par la gendarmerie préconise l'installation possible de sept caméras sur le bourg pour un montant estimé de 70000 € subventionnable en partie. Le projet sera mis à l'ordre du jour des prochains conseils municipaux.
- Un salon du livre sera organisé le 28 septembre prochain à la MSP et la deuxième édition du salon des arts et des loisirs créatifs aura lieu le 19 et 20 octobre à la salle des fêtes.
- Le forum des associations est prévu le 7 septembre prochain au gymnase.
- Le repas des aînés sera le 6 octobre 2024.
- Le sénateur Philippe Bas est passé en visite sur la commune le jeudi 29 août.
- Un kiné et une orthoptiste intégreront le pôle de santé le 1^{er} octobre prochain.
- Recensement de la population : 848 résidences principales et 186 résidences secondaires/vacants ont été recensés pour une population totale de 1811 habitants (hors résidents de la maison de retraite) ; 21 personnes ont refusé d'être recensées.
- Personnel communal : un nouvel agent Mr Hermann Martin rejoindra l'équipe des services techniques début octobre, Aurélie Leblond, animatrice de l'ALSH est devenue maman d'une petite fille fin juin.
- Le jumelage Bere Regis – Cérences et l'ASC ont accueilli une délégation de jeunes footballeurs anglais fin août. A cette occasion, ils ont offert à la commune une médaille de leur ville.
- Le lieutenant Dimitri Duhamel est le nouveau chef de centre des pompiers de la caserne Bréhal-Cérences et le Major Leclair remplace le commandant Decagny aux commandes de la communauté de brigades de gendarmerie de Bréhal-Gavray-Montmartin s/mer.
- Mr Lefranc, natif de Cérences, est venu présenter son ouvrage « Cérences, mon village » qui sera mis en vente par souscription dans les prochains jours.
- Le moteur de la pompe de relevage d'assainissement n°1 au niveau de la gare est HS, le moteur de la pompe n° 2 a été changé en début d'année. Il rappelle la nécessité de ne pas mettre de lingettes dans les toilettes.
- Un devis d'entretien du stade de football d'un montant de 3060€ a été validé : un décompactage et un sablage seront faits courant octobre.
- Les stores de la Maison de Services Publiques ont été changés en juillet pour un coût de 6404 €
- Les agents du service technique ont constaté lundi 2 septembre que l'atelier municipal avait été cambriolé : un souffleur et une élagieuse ont été volés.
- Dégradation de la porte du vestiaire arbitre et vol de ballons : les deux mineurs ont été condamnés à rembourser les dégâts.

Le Maire souhaite que le conseil municipal engage une réflexion sur la vitesse de circulation des véhicules dans le bourg et sur le stationnement rue des Granges. Il ajoute que le nombre d'incivilités routières est en augmentation, particulièrement en vélo ou motos.

Il indique également que le brûlage de déchets de chantiers est fait par certains artisans, ce qui est répréhensible.

Monsieur Payen informe les élus que le Contrat de pôle de service 2025-2029 leur sera présenté lors d'un prochain conseil, ainsi que le projet culturel de Granville Terre et Mer pour lequel un technicien et un élu doivent être désignés. Il rappelle aux élus de s'inscrire aux assises communautaires du 14 septembre prochain.

Mme Delamarche souhaite connaître le coût de l'occupation du presbytère par la famille de réfugiés ukrainiens. Monsieur Payen répond que cette information leur sera communiquée lors d'un prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23h10.

Le Maire
Jean-Paul PAYEN

Le secrétaire
Patrick BOUCHARD